

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 14 septembre 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné
M. Steeve Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'août 2015;
5. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Acceptation de l'Appel d'offres pour la fourniture de sel à déglacage pour l'entretien des routes en hiver;
7. Acceptation de l'Appel d'offres pour la fourniture de sable (réserve) pour l'entretien des routes en hiver;
8. Agrandissement du terrain de Soccer;
9. Soumission pour une ferme de toit de Chevrons Charlevoix;
10. Demandes de subvention pour naissance;
11. Croix-Rouge canadienne : Entente Services aux sinistrés 2015-2016;
12. Nation huronne-wendat : Demande d'appui concernant la protection du Nionwentsio;
13. Fondation Prévention du suicide Charlevoix : Tournoi de golf bénéfice;
14. Résolution pour engager les travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
15. Paiement du décompte # 1 de Entrepreneur F. Bouchard & fils inc.;
16. Courrier;
17. Affaires nouvelles;
 - 17.1 Résolution pour mandater un procureur;
 - 17.2 Achat d'équipement pour le service incendie;
 - 17.3 Le Groupe d'Action des 50 ans et plus de Charlevoix;
18. Période de questions;
19. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19h30, Monsieur le Maire Régnald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2015-09-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2015-09-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 août 2015.

2015-09-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2015

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 100 754.35\$ (journal des achats # 1062= 1238.66\$, # 1067= 99515.69\$, journal des déboursés # 812-813, chèques # 11831 à 11866, prélèvements # 184 à 195) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 153 691.89\$ (journal des achats #1062=151016.02\$ -1063-1064, journal des déboursés # 809-810, chèques # 11825 à 11829, prélèvements # 180 à 183) et les salaires nets pour un montant 26 366.72\$, dépôts # 503546 à 503615), sont acceptés.

Certificat de crédit

Je soussignée, Madeleine Tremblay, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Madeleine Tremblay, directrice générale

2015-09-04

5- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Steve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Revenu Québec			482.06 \$
Les Solutions Back up En ligne			78.06 \$
Solo Mobile			34.95 \$
Bell Canada	272.76 \$		
	<u>79.58 \$</u>		352.34 \$
Bell Mobilite			<u>107.86 \$</u>
			<u>1 055.27 \$</u>

2015-09-05

6- ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SEL À DÉGLAÇAGE POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES EN HIVER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait une demande d'Appel d'offres pour la fourniture de sel à déglacage pour l'entretien des routes en hiver;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à l'Appel d'offres dont les suivants :

Compass Minerals Canada Corp. :	101.21 \$ la tonne
Sel Warwick :	105.00
Windsor :	116.94
Sebci :	129.00
Calclo :	133.00

Les taxes sont en sus.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est celle de Compass Minerals Canada Corp. au montant de 101.21 \$ la tonne et qu'elle est conforme à raison de 300 tonnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 101.21 \$ la tonne est acceptée;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion demande que la compagnie Compass Minerals Canada Corp. embauche au moins 50 % des camionneurs de Charlevoix;

QUE le contremaître informera Compass Minerals Canada Corp. concernant la livraison.

2015-09-06

7- ACCEPTATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SABLE TAMISÉ POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES EN HIVER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait une demande d'Appel d'offres pour la fourniture de sable tamisé pour l'entretien des routes en hiver à raison de 3000 tonnes par année;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont répondu à l'Appel d'offres dont les suivants :

Transport S. Brassard inc:	5.75 \$ la tonne
Jocelyn Harvey ent. inc. :	7.15

Aurel Harvey & fils inc. : 9.70

Les taxes sont en sus.

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est celle de Transport S. Brassard inc au montant de 5.75 \$ la tonne plus taxes et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de Transport S. Brassard inc. au montant de 5.75 \$ la tonne plus taxes est acceptée pour une période deux ans soit 2015-2016 et 2016 et 2017 étant la plus basse et conforme;

2015-09-07

8- AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande du comité organisateur de soccer de Saint-Hilarion, le Conseil municipal désire évaluer les coûts pour un éventuel agrandissement du terrain de Soccer, ce qui permettrait de recevoir d'autres ligues pour les jeunes de 11 à 12 ans car présentement c'est impossible, les normes de la fédération ne sont pas respectées car la grandeur est pour un mini-soccer seulement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil évalue les coûts et la possibilité de le faire cette année si le budget le permet.

2015-09-08

9- SOUMISSION POUR FERMES DE TOIT CHEVRONS CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande à Chevrons Charlevoix inc. pour des fermes de toit, suite à la construction d'un petit entrepôt pour remiser les pièces d'aqueduc ou autres situé du côté est du garage;

CONSIDÉRANT QUE la soumission s'élève à 2 535.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de Chevrons Charlevoix inc. est acceptée au montant de 2 535.00 \$ plus taxes.

2015-09-09

10- DEMANDES DE SUBVENTION POUR NAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de subvention pour naissance de Suzie Tremblay-Girard et Mathias Tremblay pour leur bébé (Liam Tremblay);

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion prévoit un montant de 100.00\$ par nouveau-né;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal leur accorde un montant de 100.00 \$.

2015-09-10

11- CROIX-ROUGE CANADIENNE : ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS 2015-2016

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser à La Croix-Rouge Canadienne la contribution de \$ 177.45 pour l'Entente Services aux sinistrés couvrant la période d'août 2015 à septembre 2016;

2015-09-11

12- NATION HURONNE-WENDAT : DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LA PROTECTION DU NIONWENTSÍO

CONSIDÉRANT QUE la Nation huronne-wendat et la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion ont manifesté leur désir de poursuivre et d'enrichir leurs relations de bon voisinage et d'entraide, fondées sur le respect mutuel, afin de travailler de concert pour la prospérité collective et pour faire face conjointement aux enjeux communs et respectifs les affectant;

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2004, le Canada, le Québec et les communautés innues d'Essipit, Mashteuiatsh, Pessamit et Nutashkuan ont conclu une Entente de principal d'ordre général (EPOG innue) en vertu de la politique fédérale sur le règlement des revendications territoriales globales, laquelle jette les bases d'un éventuel traité moderne innu («entente finale innue»);

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par l'EPOG innue inclut la majeure partie du territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat, le Nionwentsio, incluant Wendake;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion est situé sur la partie du territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat incluse dans l'EPOG innue;

CONSIDÉRANT QUE les droits ancestraux et le territoire de la Nation huronne-Wendat sont protégés par le Traité huron-Britannique de 1760, dont la validité et la portée territoriale furent réaffirmées par la Cour suprême du Canada en 1990 dans l'arrêt *R. c. Sioui*;

CONSIDÉRANT QUE dans la décision *Huron-Wendat Nation of Wendake c. Canada*, rendue le 1^{er} décembre 2014, la Cour fédérale a confirmé que la conclusion de l'EPOG innue avait été effectuée en violation des obligations constitutionnelles de la Couronne envers la Nation huronne-wendat, et a ordonné que le Canada et la Nation huronne-wendat s'engagent dans des «discussions sérieuses et approfondies» «quant au territoire que devrait couvrir l'EPOG»;

CONSIDÉRANT QUE les parties signataires de l'EPOG innue ont annoncé leur intention de conclure une entente finale innue avant la fin de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, compte tenu de ce qui précède, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion appuie la démarche de la Nation huronne-wendat visant à protéger son territoire traditionnel, le Nionwentsio, ainsi que ses droits ancestraux;

Comme il y en a un contre, monsieur le maire demande le vote.

CINQ POUR ET UN CONTRE

Il est également résolu d'inviter les gouvernements fédéral et provincial à poursuivre les « discussions sérieuses et approfondies » avec la Nation huronne-wendat jusqu'à ce que les parties conviennent de mesures satisfaisantes de protection du Nionwentsïo;

Il est également résolu de convier les gouvernements fédéral et provincial à poursuivre les négociations avec les communautés innues du Regroupement Petapan dans le

respect des obligations constitutionnelles de la Couronne envers les deux Nations, et ce, dans la pleine reconnaissance et le respect du Traité Huron-Britannique de 1760, ainsi que des droits et du territoire des Hurons-Wendat qu'il protège, en conformité avec les principes du droit canadien, y compris l'objectif de réconciliation entre les peuples;

Il est également résolu de dénoncer la conclusion de toute entente finale innue sur la base de l'EPOG innue qui viserait le Nionwentsïo, territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat, contre la volonté de la Nation huronne-wendat.

Il est également résolu qu'une copie conforme soit envoyée au ministre des Affaires autochtones, monsieur Geoffrey Kelley et au ministre des Affaires autochtones et du développement Nord canadien l'honorable Bernard Valcourt.

2015-09-12

13- FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX : TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à la 15^e Édition du tournoi de golf bénéfice annuel de la Fondation Prévention suicide Charlevoix qui aura lieu le vendredi 18 septembre 2015 à Baie-St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne participera pas au tournoi de golf mais veut toutefois faire un don pour la cause;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 50.00\$ à la Fondation Prévention suicide de Charlevoix.

2015-09-13

14- RÉOLUTION POUR ENGAGER LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et la Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2015-09-14

15- PAIEMENT DU DÉCOMPTE #1 À L'ENTREPRENEUR F. BOUCHARD ET FILS INC.

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise le paiement de la facture d'Entrepreneur F. Bouchard et Fils inc. au montant de 21 596.90\$ taxes incluses pour la construction d'un abri soleil (réf : subvention pacte rural 2014-2015).

16- COURRIER

- Ministère des Transports : Avis d'application d'herbicide dans le cadre du projet Éradication du phragmite dans la MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est;
- Cabinet du Ministre des Transports : Accusé de réception de notre correspondance du 7 juillet dernier concernant les routes collectrices;
- Financement agricole Canada : Réponse Fonds AgriEsprit- Projet achat équipement au terrain de jeux non retenu;
- Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) : Préavis dossier 381023, préavis dossier 381538 et décision dossier 409441.

17- AFFAIRES NOUVELLES

2015-09-15

17.1 RÉSOLUTION POUR MANDATER UN PROCUREUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur Carl Michaud-Côté, président de Carnaval de Charlevoix inc. n'a pas respecté son contrat signé le 6 octobre 2014 avec la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion et les Loisirs St-Hilarion inc., intervenants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion mandate Me Isabelle Landry de BCF Avocats d'affaires, pour entreprendre les procédures judiciaires nécessaires contre Carnaval de Charlevoix, monsieur Carl Michaud-Côté personnellement et ÉvènementsQuébec.com inc. pour le non-respect du contrat conclut entre les parties;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Me Isabelle Landry.

2015-09-16

17.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier a transmis une liste de fournitures nécessaires pour le service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat d'équipements pour le service incendie tel que : mousse classe A, chaussons bama, cagoules, manche de gaffe et coupe tuyaux à guillotine pour un montant approximatif de 2 300.00\$.

2015-09-17

17.3 LE GROUPE D'ACTION DES 50 ANS ET PLUS DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE le Groupe d'Action soulignera la Fête des Grands Parents samedi le 17 octobre prochain à Baie-St-Paul;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire y est convié car cette année la distinction de l'Ordre de Mérite sera remise à Mme Gaétane Tremblay, résidente de notre municipalité, pour son implication sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise les dépenses pour le déplacement et l'achat d'une carte au coût de 15.00\$ pour la participation de M. le maire à la Fête des Grands Parents du Groupe d'Action des 50 ans et plus de Charlevoix.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2015-09-18

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 00.

Rénald Marier, maire

Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.